Règlement de la Bourse L.A.V.E.

Année 2024

Les buts de la Bourse L.A.V.E.

Depuis 1997, L.A.V.E., L'Association Volcanologique Européenne, a créé une bourse car elle considère qu'elle doit contribuer, par ses actions et avec ses ressources, à une meilleure connaissance et diffusion de la volcanologie.
La bourse L.A.V.E. se propose d'aider un (ou deux) projet(s) d'étude dans des domaines variés (Sciences de la Terre, Géographie, Sciences Humaines, Art, Histoire, etc…) lié(s) aux volcans ou à la prévention des risques volcaniques. Cette bourse se veut un complément pour parfaire des études financées par d'autres sources publiques ou privées.
Cette bourse est ouverte à toute personne physique ou morale. Les anciens lauréats de la Bourse ne pourront participer pendant un délai de deux ans.

Les dossiers des candidats

Pour postuler à la bourse, les candidats doivent présenter un dossier.
Ce dossier doit en quelques pages (10 pages maximum) décrire leur projet d'étude, le cadre de la structure (université, association...), le budget prévisionnel ainsi que le calendrier de réalisation indiquant la date de remise du rapport de mission, de soutenance du mémoire ou de rédaction de l'article final. Un certificat d'inscription pourra être demandé. Le dossier de candidature peut être rédigé en français ou en anglais.
Ce dossier est à adresser à Jean-Guillaume Feignon, responsable de la Bourse L.A.V.E. directement par mail : m51@wanadoo.fr (fichier PDF ou Word).
Pour l'année 2024, la date limite d'envoi est fixée au 01 avril 2024.

L'attribution de la Bourse L.A.V.E.

Un premier examen des dossiers est réalisé par une commission composée du Président de L.A.V.E., du responsable de la Bourse L.A.V.E., et de trois autres membres adhérents de L.A.V.E. Au moins deux scientifiques de l'Association sont membres de la commission. Un résumé synthétique de chaque dossier de candidature (une page) est posté sur le site réservé aux adhérents de L.A.V.E., qui pourront voter pour l'un des dossier (via l'outil en ligne AssoConnect). Les votes sont ouverts pour une période de 3 semaines après validation des dossiers par la commission.
Le résultat final sera annoncé le 29 avril 2024 au plus tard.
Dans le cas où un seul dossier de candidature est reçu, celui-ci sera uniquement évalué par la commission. La commission se réserve le droit de ne pas attribuer de bourse si aucun projet ne lui semble correspondre aux buts de la Bourse. Les motifs de refus ne sont pas communiqués.

Montant et versement de la Bourse

Pour 2024, le montant budgétisé est de 2000 euros. Dans le cas où deux bourses sont attribuées, le montant budgétisé est de 1000 euros pour chacune des bourses.
La Bourse est versée en deux fois : une première moitié (1000 euros, ou 500 euros dans le cas où deux bourses sont attribuées) est versée dans les jours qui suivent l'annonce du résultat ; la deuxième moitié se fait dès réception de l'article pour la revue *LAVE*. Le rapport de mission/projet peut être joint en tant qu'annexe (optionel).
En cas de dépassement du délai annoncé, non justifié à temps, le versement de la deuxième moitié de la Bourse peut être suspendu.

Diffusion des résultats

Le résultat final de l'attribution de la bourse L.A.V.E. est communiqué par mail (ou courrier) aux différents candidats, puis dans la revue *LAVE* avec la description des différents projets présentés, récompensés ou non.

Obligations du (ou des) lauréat(s) de la Bourse L.A.V.E.

Le(la) lauréat(e) est tenu(e) de présenter, avant le début du mois de décembre 2024, un article (~10 pages maximum) qui sera publié dans la revue *LAVE*.
Le(la) lauréat(e) est tenu(e) de citer L.A.V.E dans les publications concernant son étude aidée par la Bourse L.A.V.E.

L'Association **V**olcanologique **E**uropéenne
7, rue de la Guadeloupe - 75018 PARIS - France
Tél : 01 42 05 72 57 - Fax : 01 42 05 30 80 -- Email : lave@club-internet.fr
N° SIREN : 410 895 742 -- N° SIRET : 410 895 742 00014